

# **Transmission de patrimoine intellectuel et spirituel et citoyenneté inclusive : L'expérience des églises et de l'Institut al Mowafaqa au Maroc**

*Jean Koulagna, Institut Al Mowafaqa, Rabat, Maroc*

## **Introduction**

Dans son discours d'accueil du pape François le 30 mars 2019, SM le Roi Mohammed VI affirmait à l'esplanade de la Tour Hassan :

« Le dialogue tourné vers la "tolérance" aura fait long feu, sans pour autant atteindre sa finalité. Les trois religions abrahamiques n'existent pas pour se tolérer, par résignation fataliste ou acceptation altière. Elles existent pour s'ouvrir l'une à l'autre et pour se connaître, dans un concours vaillant à se faire du bien l'une l'autre (...) ».

De son côté, à la même occasion, le pape François disait, en parlant de l'Institut Al Mowafaqa, que c'est un

« Institut qui veut contribuer à promouvoir l'œcuménisme ainsi que le dialogue avec la culture et avec l'Islam » et que cette louable initiative traduit le souci et la volonté des chrétiens vivant dans ce pays de construire des ponts pour manifester et servir la fraternité humaine ».

Ces propos, apparemment éloignés du sujet du présent colloque, abordent pourtant une dimension importante de la question de la transmission d'un patrimoine, spirituel (ou religieux) en l'occurrence, et de la construction d'une citoyenneté qui ne se limite pas uniquement à la nationalité. La question que les mots de SM Mohammed VI et du pape François soulèvent dans le contexte de notre webinaire, et en particulier de notre atelier, pourrait être formulée ainsi : comment articuler l'exigence de la transmission d'un patrimoine intellectuel et spirituel, qui *a priori* est une question identitaire, avec une citoyenneté qui, elle, entend être « ouverte », c'est-à-dire plus globale, plus inclusive ? En d'autres termes, comment aborder la question de l'identité et de la citoyenneté avec celle d'un monde plus ouvert ? Si j'étais au Cameroun, je formulerais la question au regard de l'extrême variété des identités et de leurs patrimoines respectifs, le défi dans ce cas étant de construire une citoyenneté unique dans laquelle se retrouvent tous ces patrimoines particuliers. La question serait alors : comment conjuguer les différents et nombreux patrimoines ethno-culturels et identitaires en une citoyenneté camerounaise à la fois unique et plurielle ? Mais quoi qu'il en soit, la problématique est la même.

La question apparaît, en effet, à la fois comme une évidence, en tout cas dans la formulation de l'intitulé de ce panel, et un défi. Car, qu'il s'agisse d'un cas comme celui du Cameroun ou de celui du Maroc, le défi est à peu près le même : surmonter le défi de la sauvegarde et de la transmission de patrimoines intellectuels et spirituels ou religieux particuliers (ethniques pour le Cameroun, nationaux pour d'autres contextes) et les conjuguer pour la construction d'un sentiment de citoyenneté plus large et plus inclusif, en contexte de mondialisation notamment.

Ma contribution à cette réflexion partira de mon expérience de chrétien et de pasteur au Maroc d'une part, et de directeur de l'Institut Œcuménique de Théologie Al Mowafaqa d'autre part. Elle essaiera d'articuler les rapports complexes entre les savoirs et expressions littéraires et culturelles et les sensibilités spirituelles, religieuses et théologiques différentes, voire

divergentes, et leurs déplacements dans l'espace, leurs transformations et leurs recompositions pour donner naissance, en contexte migratoire, à des communautés intellectuelles et de foi effectivement plus ouvertes, c'est-à-dire des communautés qui intègrent et assument une citoyenneté marocaine, à leur façon, tout en étant, sur le plan juridique, des étrangers. Mais pour y arriver, il sera important, dans un premier temps, de lever quelques ambiguïtés au niveau conceptuel et sur le rapport entre patrimoine et citoyenneté et, dans un deuxième temps, de mettre ces concepts en relation avec la problématique des migrations et mobilités humaines.

## 1. Des ambiguïtés à lever

Les premières ambiguïtés à lever sont d'ordre terminologique et conceptuel. Premièrement, le concept de patrimoine lui-même. Son sens premier est celui d'un héritage reçu du père et ensuite légué aux enfants, donc quelque chose de familial, donc local, et matériel. Dans l'Antiquité, il appartenait au registre économique<sup>1</sup>. Il est vrai que le concept a évolué et pratiquement perdu sa connotation familiale et locale, pour prendre un sens collectif, communautaire, en lien avec la culture, au point où il a fini par être dématérialisé (on parle de « patrimoine immatériel ») et le mondialiser (on parle de « patrimoine mondial de l'humanité »).

La Convention de l'UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (ci-après « Convention ») définit le patrimoine comme l'ensemble des « pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire – ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés – que les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel »<sup>2</sup>. Il n'est guère utile de reprendre toute l'histoire de l'évolution sémantique de ce concept. Notons simplement que l'idée du local reste, d'une certaine façon, attachée implicitement au patrimoine, même si le local à son tour a besoin d'être clarifié. Le concept de communautés et de groupes comporte quelque chose de local, que ce local soit physique et géographique ou identitaire. Il n'est pourtant pas superflu de remarquer qu'avec cette évolution, il est devenu porteur d'ambiguïtés, ce qui explique qu'il soit désormais accompagné de qualificatifs.

Ces qualificatifs eux-mêmes ne sont pas sans ambiguïté, et c'est le second problème. Par exemple, dans l'intitulé du présent panel, il est question de « patrimoine intellectuel et spirituel ». Qu'entend-on par « intellectuel » ? En d'autres termes, qu'est-ce qui relève de l'intellectuel, par opposition à quoi ? En première approximation, « intellectuel et spirituel » s'opposerait à « matériel » et renverrait donc à « immatériel »<sup>3</sup>. Mais la frontière entre la matérialité et l'immatérialité reste elle aussi bien poreuse. Christian Bromberger dénonce même l'idée de patrimoine immatériel comme « une imposture intellectuelle » qui résulte d'« une aseptisation des faits culturels », donc inadaptée et trompeuse<sup>4</sup>. Si les monuments, les bâtiments (temples, mosquées, églises, mausolées, etc.), lieux de mémoire, espaces physiques particuliers,

---

<sup>1</sup> T. Le Hégarat (2015), « Un historique de la notion de patrimoine », archives-ouvertes HAL 01232019, p. 2.

<sup>2</sup> UNESCO (2003), « Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel », art. 1.

<sup>3</sup> La « Convention » précise certes les manifestations de ce qui est considéré comme patrimoine immatériel : (a) les traditions et expressions orales, y compris la langue comme vecteur de patrimoine culturel immatériel ; (b) les arts du spectacle ; (c) les pratiques sociales, rituels et événements festifs ; (d) les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers ; (e) les savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel. UNESCO (2003), « Convention », art. 2.

<sup>4</sup> C. Bromberger (2020), « Le patrimoine immatériel entre ambiguïtés et overdose », in J. Cjergo, C. Hottin, P. Schmit (éds), *Le patrimoine culturel et immatériel au seuil des sciences sociales*, p. 111-118, spéc. p. 111, 112.

etc. peuvent être classés comme matériels, il reste que la conception, l'architecture, les représentations et décorations artistiques des premiers relèvent bien du domaine intellectuel et/ou religieux, donc immatériel. À l'inverse, les manuscrits anciens, par exemple, qui sont des œuvres intellectuelles, ainsi que l'ensemble de la production littéraire en support physique, acquièrent par là même un caractère matériel.

En outre, le concept de spirituel a besoin d'être précisé. Autrement dit, faut-il, par exemple, entendre spirituel comme religieux ? Le conflit conceptuel entre le religieux et le spirituel est bien connu dans les sociétés contemporaines<sup>5</sup>, occidentales en particulier, mais pas seulement. Ce conflit n'est d'ailleurs pas le fait de sociétés « laïques » ; il se déploie aussi à l'intérieur même des systèmes religieux. L'histoire du christianisme, par exemple, est le lieu d'expression de cet antagonisme entre le religieux et le spirituel. De Jésus à Paul, dans la tradition néotestamentaire, la critique de la religion en opposition à la foi est constante. Jésus critique la religiosité juive de son époque tout en étant profondément enraciné dans sa spiritualité, et l'opposition que Paul fait de la lettre qui tue et de l'esprit qui vivifie relève de cette même critique.

Religion et spiritualité sont ainsi, en quelque sorte, dissociées, quand elles ne deviennent pas tout simplement des sœurs ennemies : la religion, entendue comme une institution, n'est plus nécessairement le lieu d'expression de la spiritualité. Du spirituel non religieux est donc plus qu'une possibilité. Bien des cérémonies sociales (mariages, funérailles, etc.) illustrent de plus en plus ce fait. Il en résulte, en ce qui concerne le patrimoine, qu'il peut être porteur de spiritualité sans se réclamer du religieux.

Il y a enfin la drôle d'équation entre le particularisme patrimonial et l'idée d'une citoyenneté ouverte, c'est-à-dire inclusive. La question est la suivante : en parlant de patrimoine mondial et de citoyenneté inclusive, ne se retrouve-t-on pas dans une sorte d'oxymore, les notions de patrimoine et de citoyenneté étant par définition exclusives ? Cette ambiguïté entraîne celle de la mondialisation, mais aussi la distance entre le discours idéologique, les calculs politiques et la volonté réelle d'intégration. L'association du patrimoine et de la citoyenneté en tant qu'identité locale, souvent territoriale, est connue. Le patrimoine, culturel en l'occurrence, est souvent présentée comme le symbole, voire un enjeu d'exercice, de la citoyenneté nationale et/ou locale<sup>6</sup>.

Cela pose, d'une part, le problème de définition à la fois du patrimoine et de la citoyenneté en contexte des recompositions dues aux mobilités humaines durables, que celles-ci se traduisent en naturalisation ou pas et, d'autre part, celui de la perception et des effets de la mondialisation. Dans le premier cas, une nouvelle terminologie, constituée elle aussi de qualificatifs, a fait son apparition dans le champ lexical de la citoyenneté, comme à la recherche d'un nouveau souffle : citoyenneté ouverte, inclusive, participative, etc. Dans le deuxième cas, et même si la question ne sera pas abordée dans le cadre de la présente réflexion, le fait que toutes les nations et tous les peuples et leurs cultures ne pèsent pas du même poids et ne jouissent pas du même pouvoir d'influence pose la question de nouvelles formes de domination.

---

<sup>5</sup> R. Jacques (1999), « Le “spirituel” et le “religieux” à l'épreuve de la transcendance », *Théologiques* 7/1, p. 89-106, spéc. p. 90-93.

<sup>6</sup> Voir « Patrimoine et citoyenneté », Journées européennes du patrimoine, 17-18 septembre 2016 ; « Patrimoine et citoyenneté : le patrimoine culturel au service de l'esprit civique », doc. Web : [http://www.infos-patrimoinespaca.org/articles/articles\\_pdf/article\\_436.pdf](http://www.infos-patrimoinespaca.org/articles/articles_pdf/article_436.pdf).

Dans un cas comme dans l'autre, est posé le problème de l'articulation des mobilités humaines avec la transmission des patrimoines.

## 2. Mobilités humaines et transmission de patrimoines intellectuels et spirituels

Parler de la transmission de patrimoines en vue de la construction d'une citoyenneté, quelle qu'elle soit, pose le problème du lien entre citoyenneté et nationalité, deux notions qui, en fusionnant dans leur usage, deviennent finalement confus. La notion de citoyenneté a plusieurs facettes et peut facilement, dans le discours public, connaître toutes sortes d'extension sémantique. On parle de « nouvelle citoyenneté, de citoyenneté sociale, économique, civile, politique, écologique, culturelle, européenne, sans que ces expressions répondent à des définitions claires et précises ». L'interchangeabilité et la capacité de dérivation du concept en fait un instrument facilement récupérable pour « satisfaire des tentatives de constructions idéologiques particulières »<sup>7</sup>. Le concept de nationalité est tout aussi élastique<sup>8</sup>. Au sens de la *Convention européenne sur la nationalité* par exemple, la nationalité se définit comme « le lien juridique entre une personne et un État et n'indique pas l'origine ethnique de la personne » (*Convention*, art. 2-a), les États conférant seuls, aujourd'hui, la nationalité. La distinction ou non entre les deux concepts varie selon les pays. Laissons là ces questions juridiques et techniques, ce n'est pas le sujet.

Remarquons néanmoins que ces deux notions renvoient à celle d'étranger à laquelle elles s'opposent. En d'autres termes, le citoyen ou le « national » (même si le terme ne s'emploie pas habituellement sous cette forme) s'oppose à l'étranger, d'autant que la nationalité est souvent la condition de la citoyenneté<sup>9</sup>. Or, dans le contexte des mobilités humaines accélérées par le phénomène de la mondialisation, la question de la transmission de patrimoine dans la construction d'une citoyenneté ouverte, inclusive ou participative doit pouvoir prendre en compte cette variable. Ce faisant, elle se comprend en lien avec celle de la mobilité des personnes, de la migration. J'ai entendu plus d'un intervenant l'évoquer déjà depuis hier. Le témoignage et l'action des églises du Maroc intègrent parfaitement ce volet, qui ne se limite pas qu'à une transmission unilatérale d'un patrimoine fixe, mais se déploie dans un échange et un dialogue fécond de pensées et de spiritualités, au fil des rencontres à l'église comme à la maison et ailleurs. Elles l'ont matérialisé dans la mise en place de l'Institut Al Mowafaqa de Rabat.

Les églises du Maroc : catholique, protestante, orthodoxes, anglicane et autres, y compris les églises dites de maison, sont des églises constituées dans leur quasi-totalité d'étrangers résidents : travailleurs, étudiants et personnes migrantes, en particulier celles qui s'installent durablement au Maroc. Toutes ces personnes transportent avec elles des identités et des sensibilités particulières, et donc des patrimoines particuliers avec lesquels elles essaient d'assumer, le temps de leur séjour au Maroc, leur propre marocanité ou, si vous préférez, leur propre façon de vivre leur citoyenneté marocaine alors même que sur le plan juridique, ces personnes ne sont pas Marocains.

---

<sup>7</sup> B. Guiguet (1997), *Citoyenneté et nationalité : limites de la rupture d'un lien*, thèse de doctorat en sciences juridiques, Institut universitaire européen, p. 11.

<sup>8</sup> Ibid., p. 213-219.

<sup>9</sup> D. Lochak (1992), « Nationalité et citoyenneté », in *Raison présente*, 103 : *Le citoyen, l'Europe, le monde*, p. 11-26, spéc. p. 12-13.

La question de la transmission d'un patrimoine intellectuel et spirituel se pose donc en termes de gestion de ces identités et patrimoines pluriels dans le contexte d'une culture et d'un pays qui ne sont pas les leurs, mais qu'elles vont pouvoir intégrer et conjuguer pour assumer leur marocanité. La plupart des membres de l'Église catholique et de l'Église Évangélique au Maroc, par exemple, sont des étudiants venus d'Afrique subsaharienne. Étudiants dans les universités et grandes écoles marocaines et vivant au quotidien avec des voisins marocains, ils ne reçoivent pas que le savoir et des compétences professionnelles, mais aussi l'ensemble des valeurs, de la culture, de la spiritualité, de tout ce qui fait l'identité marocaine, et qui est lui-même varié, des choses qui les transforment et modifient leurs relations et leurs façons de percevoir leur environnement et le monde, y compris lorsqu'ils rentrent dans leurs pays respectifs. Il en va de même pour d'autres personnes qui vivent au Maroc pour d'autres raisons, professionnelles entre autres.

Ceci signifie que l'expatriation temporaire confère, d'une certaine manière, l'acquisition d'une identité nouvelle, voire d'une forme de citoyenneté, dans le milieu d'accueil, indépendamment des questions purement juridiques ou du fait que l'immigration soit légale ou pas. Lorsque par exemple je vais au Cameroun pour des vacances, on m'appelle « le Marocain ». Cette appellation a peut-être quelque chose de banal, mais elle dit quelque chose de la transformation que j'ai subie en raison de mon séjour au Maroc. D'une certaine manière, je suis devenu effectivement marocain et je transporte au Cameroun, dans ma famille et dans mon Église d'origine, ma marocanité riche d'éléments culturels et d'expériences spirituelles acquises au Maroc, au-delà du fait que je sois chrétien et pasteur. Je ne parle même pas des personnes qui construisent toute leur vie d'adultes ici, fondent leurs familles et scolarisent leurs enfants ici.

Cela va plus loin pour ces enfants nés hors du pays d'origine de leurs parents. Certains pays ont aménagé des dispositions juridiques permettant la naturalisation. Dans ce cas, le problème juridique est résolu, même si celle de l'intégration peut encore continuer à se poser plus longtemps, notamment en fonction des origines géographiques, ethniques, raciales ou religieuses. La situation est bien plus complexe pour les pays où la nationalité est liée, non à un droit de la terre, mais à un droit de sang. Il n'empêche que cet enfant assumera de fait une forme de citoyenneté dans le pays de résidence, même si celle-ci n'est pas juridique. Il ne votera pas, mais pour le reste, il participera à la vie de ce pays en y payant ses impôts et taxes diverses et bénéficiera de la protection et d'un certain nombre d'avantages prévus par le système.

### **3. L'Institut Al Mowafaqa : l'expérience d'une citoyenneté ouverte et assumée**

L'Institut Œcuménique de Théologie Al Mowafaqa, fondé en 2012 est une expérience unique et atypique, née de la volonté de l'Archevêque de Rabat et du président de l'Église Évangélique au Maroc de l'époque, de faire vivre le dialogue au-delà d'une simple tolérance et d'une politesse de convenance aussi bien entre confessions chrétiennes qu'entre les chrétiens et les musulmans<sup>10</sup>. C'est en cela que les propos de SM le Roi Mohammed VI et du Pape François cités en ouverture de mon propos me parlent de façon toute particulière.

---

<sup>10</sup> J. Koulagna, R. Saadi (2019), « L'Institut Al Mowafaqa : former, dialoguer, témoigner », in *Spiritus* 236, p. 340-352 ; K. Vellguth (2017), « Al Mowafaqa : Ein ökumenisches Ausbildungsinstitut und multikulturelles laboratorium für Afrika », in *Diakonia* 48, p. 171-173 ; K. Nikles (2017), « Versuchslabor zweier Kirchen in Marokko : Das ökumenische Institut für Theologie Al Mowafaqa in Rabat », *Stimmen der Zeit* n° 235/2, p. 88-89.

L'histoire du christianisme est traversée par des conflits doctrinaux et des divisions confessionnelles dont plusieurs ont été sanglants, celle des relations entre le christianisme et l'islam aussi, peut-être davantage. Une école de théologie qui met ensemble catholiques et protestants de tous horizons confessionnels, dans un même programme et avec les mêmes enseignants, établie dans un pays musulman, avec la volonté explicite de faire dialoguer les chrétiens et les musulmans en combattant toute forme de prosélytisme, c'est une illustration (presque) parfaite des possibilités, non seulement de transmission, mais aussi de partage de patrimoines spirituels et culturels variés dans la construction de ce que le pape François appelle la « fraternité humaine », qui constitue une de ses préoccupations majeures (cf. document d'Abu Dhabi et lettre encyclique *Fratelli tutti*).

Au-delà des identités différentes, aussi bien culturelles, intellectuelles que spirituelles, l'Institut Al Mowafaqa se veut un lieu de transmission d'un patrimoine humain. Les activités de formation (théologie, dialogue interculturel et interreligieux, séminaire d'islamologie, formation des responsables d'églises de maison, langues...), ainsi que celles de recherche ou culturelles (colloques, journées d'étude, conférences, etc.) sont conçues dans cet esprit d'échange, de fraternité et, en conséquence, de construction de cette citoyenneté ouverte.

Al Mowafaqa est un lieu où, au quotidien, l'on apprend à gérer les tensions entre ces identités particulières et le besoin de citoyenneté universelle : risques de repli identitaire, problèmes de citoyenneté provisoire, efforts de déradicalisation. Il s'agit d'être citoyen marocain le temps de mon séjour au Maroc et bien plus. L'ambiance et la construction des activités répond à un besoin d'internationalité et d'interculturalité pleinement assumées. En d'autres termes, la rencontre constante des nationalités et des cultures et des confessions religieuses variées crée une micro-culture et une citoyenneté inédite. Et une fois de retour dans son pays, chaque acteur emporte une part de sa marocanité, de cette marocanité particulière, c'est-à-dire de cette internationalité et de cette interculturalité comme un patrimoine à transmettre.

L'expérience d'Al Mowafaqa, dont le nom (l'accord) est en lui-même tout un programme, va bien au-delà d'une tolérance. Comme j'ai eu à le souligner à plusieurs autres occasions, la tolérance est certes déjà meilleure que l'intolérance, mais elle n'est pas encore son contraire. Si la tolérance peut être définie comme la « capacité à accepter et à respecter des idées, des sentiments, des manières d'agir différents des siennes », elle repose encore sur des jugements *a priori* et sur la peur. La vie à Al Mowafaqa repose sur « le bonheur de reconnaître l'autre », c'est-à-dire sur la reconnaissance à l'autre du droit d'être différent, d'après les mots du pape François dans la lettre encyclique *Fratelli tutti*<sup>11</sup>. En ce sens, elle crée une de ces sociétés ouvertes qui intègrent tout le monde<sup>12</sup>. C'est ce que dit la devise de cet institut : « s'accorder et servir ».

Et comme par hasard, le lieu qui abrite l'Institut est lui aussi porteur d'une longue histoire de rencontres humaines : de la pharmacie des premières propriétaires du lieu à l'Institut Al Mowafaqa en passant par la bibliothèque patrimoniale La Source qui a contribué à la formation intellectuelle d'une génération d'universitaires et de chercheurs marocains, cet endroit reste un lieu où le dialogue, l'échange intellectuel et spirituel et la fraternité humaine sont pleinement assumés, partagés et transmis.

---

<sup>11</sup> François (2020), *Fratelli tutti*, lettre encyclique, § 218.

<sup>12</sup> Ibid., § 97-105.

## En guise de conclusion

Comme étranger vivant au Maroc et travaillant dans une institution qui œuvre pour le dialogue œcuménique, interreligieux et interculturel, la question de la transmission de patrimoine et de celle de la citoyenneté intègre nécessairement celle de la gestion des mobilités et de la gestion de l'altérité. Transmettre un patrimoine humain par l'échange de patrimoines particuliers qui se déplacent, se rencontrent, s'influencent et se transforment mutuellement, permettre à l'étranger d'assumer sa citoyenneté dans le pays d'accueil, voilà tout l'enjeu de la nouvelle citoyenneté que l'on nomme par le terme parfois ambigu de mondialisation.

## Indications bibliographiques

Anonyme, « Patrimoine et citoyenneté », Journées européennes du patrimoine, 17-18 septembre 2016

Anonyme, « Patrimoine et citoyenneté : le patrimoine culturel au service de l'esprit civique », doc. Web : [http://www.infos-patrimoinespaca.org/articles/articles\\_pdf/article\\_436.pdf](http://www.infos-patrimoinespaca.org/articles/articles_pdf/article_436.pdf).

Bromberger C., « Le patrimoine immatériel entre ambiguïtés et overdose », in J. Cjergo, C. Hottin, P. Schmit (éds), *Le patrimoine culturel et immatériel au seuil des sciences sociales*, Paris, Ed. MDSH, 2020, p. 111-118

Guiguet B., *Citoyenneté et nationalité : limites de la rupture d'un lien*, thèse de doctorat en sciences juridiques, Institut universitaire européen, Florence, 1997

Jacques R., « Le “spirituel” et le “religieux” à l'épreuve de la transcendance », *Théologiques* 7/1, 1999,

Koulagna J., Saadi R., « L'Institut Al Mowafaqa : former, dialoguer, témoigner », in *Spiritus* 236/2019, p. 340-352

Le Hégarat T., « Un historique de la notion de patrimoine », archives-ouvertes HAL 01232019, 2015, doc. Web : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01232019/document>

Lochak D., « Nationalité et citoyenneté », in *Raison présente, 103 : Le citoyen, l'Europe, le monde*, 1992, p. 11-26

Nikles K., « Versuchslabor zweier Kirchen in Marokko: Das ökumenische Institut für Theologie Al Mowafaqa in Rabat », *Stimmen der Zeit* 235/2, 2017 p. 88-89.

Pape François, *Fratelli tutti*, lettre encyclique, 2020.

UNESCO, « Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel », 2003

Vellguth K., « Al Mowafaqa: Ein ökumenisches Ausbildungsinstitut und multikulturelles laboratorium für Afrika », in *Diakonia* 48/2017, p. 171-173